

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140619-2014\_B208-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2014  
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 JUIN 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B208**

**OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes – Modification de l'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Mimet – Correction d'une erreur matérielle**

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_23**

**BUREAU DU 19 JUIN 2014**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Appui aux communes – Modification de l'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Mimet – Correction d'une erreur matérielle**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 a délibéré sur le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Mimet, pour un montant de 4 855 825€ correspondant à l'engagement de la CPA par voies de Fonds de Concours.

Une erreur matérielle concernant le tableau de synthèse présenté en annexe dudit Contrat s'est produite qu'il convient de rectifier, en annulant le tableau précité et en le remplaçant par la synthèse annexée à la présente délibération.

Il vous est proposé de corriger cette erreur matérielle.

### **Exposé des motifs :**

Le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 a délibéré sur le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Mimet, pour un montant de 4 855 825€ correspondant à l'engagement de la CPA par voies de Fonds de Concours.

Dans le cadre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement il a été élaboré conjointement avec les communes un tableau présentant la synthèse des opérations inscrites dans leur contrat, regroupées par thématique, afin de pouvoir procéder à une lecture uniforme et efficace de chacun d'entre eux.

Une erreur matérielle concernant le tableau de synthèse des opérations de la Commune de Mimet, annexé au contrat et à la délibération n°2013\_A248 du 19 décembre 2013 s'est produite qu'il convient de rectifier.

Celle-ci modifie les montants affectés aux opérations d'investissement programmées sur les exercices 2014 à 2018 sans toutefois modifier le coût global du fonds de concours.

Une version antérieure de ce tableau joint en annexe ayant été imprimé par erreur, il convient d'annuler cette version et la remplacer par le tableau présentant la synthèse des opérations d'investissement programmées dans le cadre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement ci-après.

**ANNEXE**

**Programmation annuelle des opérations d'investissements**

**2014-2018**

Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS					TOTAL HT
	2014	2015	2016	2017	2018	
Réhabilitation du bâtiment de Château-bas	516 000,00 €	1 290 000,00 €	2 494 000,00 €	- €	- €	4 300 000,00 €
Aménagement de la voirie entre la Source, Château-Bas et le Gymnase/Salle Polyvalente	670 825,00 €	670 825,00 €	- €	- €	- €	1 341 650,00 €
Réhabilitation des équipements scolaires des 3 Ecoles Communales	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	950 000,00 €
Aménagement du Pôle d'activité du Puits Gérard	700 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €	250 000,00 €	2 700 000,00 €
Plan triennal de voirie	1 167 510,00 €	1 167 510,00 €	1 167 510,00 €	- €	- €	3 502 530,00 €
Requalification de la cité minière des Moulrières (Avenues des Myosotis, des Muguet, et des Marjolaines)	90 738,00 €	226 845,00 €	438 566,00 €	- €	- €	756 149,00 €
						- €
						- €
						- €
						- €
<b>TOTAUX:</b>	<b>3 335 073,00 €</b>	<b>4 045 180,00 €</b>	<b>4 790 076,00 €</b>	<b>940 000,00 €</b>	<b>440 000,00 €</b>	<b>13 550 329,00 €</b>

Opérations	FONDS DE CONCOURS DEMANDES					TOTAL 20 %
	2014	2015	2016	2017	2018	
Réhabilitation du bâtiment de Château-bas	103 200,00 €	258 000,00 €	498 800,00 €	- €	- €	860 000,00 €
Aménagement de la voirie entre la Source, Château-Bas et le Gymnase/Salle Polyvalente	134 165,00 €	134 165,00 €	- €	- €	- €	268 330,00 €
Réhabilitation des équipements scolaires des 3 Ecoles Communales	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	475 000,00 €
Aménagement du Pôle d'activité du Puits Gérard	350 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	375 000,00 €	125 000,00 €	1 350 000,00 €
Plan triennal de voirie	583 755,00 €	583 755,00 €	583 755,00 €	- €	- €	1 751 265,00 €
Requalification de la cité minière des Moulrières (Avenues des Myosotis, des Muguet, et des Marjolaines)	18 147,60 €	45 369,60 €	87 713,20 €	- €	- €	151 229,80 €
						- €
						- €
						- €
						- €
<b>TOTAUX:</b>	<b>1 284 267,60 €</b>	<b>1 366 289,60 €</b>	<b>1 515 268,20 €</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>4 855 824,80 €</b>

CG

Visas :

VU l'exposé des motifs ;  
VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ;  
VU la délibération n°2013\_A192 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 portant sur les dispositifs de soutien aux communes membres ;  
VU la délibération n°2013\_A248 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 portant sur la signature du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec la Commune de Mimet ;  
VU la délibération n°2014\_A107 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation du Conseil au Bureau pour toutes décisions concernant la gestion et la modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de chaque commune membre ;  
VU l'avis de la Commission des Finances et du contrôle de Gestion du 5 Juin 2014

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** la délibération n°2013\_A428 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 en remplaçant l'annexe existante par celle jointe à cette délibération ;
- **MODIFIER** le montant des crédits de paiement initialement prévu sur l'exercice 2014, comme prévu dans l'annexe ci-dessus ;
- **CORRIGER** l'erreur matérielle relative à la répartition du coût des investissements programmés ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses 2014 résultant des modifications susnommées seront prélevées sur le budget de la direction de l'Appui aux Communes en 2041 412 718 20 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes – Modification de l'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Mimet – Correction d'une erreur matérielle**

---

VU la délibération n° 2014\_A107 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**23 JUIN 2014**